

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA THUILE  
Séance du Samedi 21 Décembre 2024**

Convocation : 19/12/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et unième jour du mois de Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en urgence au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil Municipal, au 2 <sup>ème</sup> étage de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François POITOU.
Affichage : 21/12/2024	
Nombre des membres du conseil municipal : 11	
Nombre des membres en exercice : 11	
Nombre de conseillers ayant participé aux délibérations : 07	
<b>Étaient présents :</b>	
Madame Cécile MONGELLAZ-TUCOULAT et, Messieurs, Jean-François POITOU, Benjamin CAILLET, Louis PIENNE, Alexandre PASCAL-GIROUD, Jean-François FONTANEL et M. Renaud BATAILLE.	
<b>Étaient représentés : /</b>	
<b>Absents excusés :</b> Madame Emilie CNUUDE ; Messieurs Bertrand FAUCONNIER, Gregory GUEUDRE et Mathieu CARIN.	
<b>Nommé secrétaire de séance :</b> Mme Cécile MONGELLAZ-TUCOULAT	

*Début de séance 8h11*

Enregistrement des séances du Conseil Municipal

Mme BRIEUC demande l'autorisation d'enregistrer au format audio la séance.

Après consultation des personnes présentes, M. le Maire autorise l'enregistrement audio, cependant il souligne que lors de la précédente séance l'enregistrement a été faite à l'insu du public. Cette pratique n'est pas autorisée.

1. Validation du précédent compte rendu

**7 voix Pour**

2. Finances – Décision modificative n°6

M. le Maire présente l'urgence de la situation justifiant la convocation en urgence du Conseil Municipal : insuffisance de crédit au chapitre 12 *Charges de personnel* et 65 *Autres charges de gestion courantes*, bloquant le virement des paies.

**Vu** l'article L2121-10 du CGCT « *Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.*

*En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence. »*

Des crédits disponibles au chapitre 011 « Charges à caractère général » de la section de fonctionnement seront alors réaffectés.

Les opérations d'ordre budgétaire seront alors :

FONCTIONNEMENT			
Compte imputation	Montant	TOTAL AVANT DM	TOTAL APRES DM
<b>DEPENSES</b>			
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>-16 000€</b>	<b>137 370 €</b>	<b>121 370 €</b>
<i>CI 60 632 Fournitures de petit équipement</i>	-3000€	8 500 €	5 500 €
<i>CI 615231 Entretien et réparations voiries</i>	-13 000€	17 500 €	4 500 €
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>13 000€</b>	<b>133 000 €</b>	<b>149 000€</b>
<i>CI 6411 Personnel titulaire</i>	13 000€	35 800 €	48 800 €

<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 000 €</b>	<b>73 736 €</b>	<b>76 736</b>
<i>CI 65311 Indemnités de fonction (élu)</i>	<i>3 000€</i>	<i>27 080.24 €</i>	<i>30 080.24 €</i>

Impact sur le budget

	<b>TOTAL budgété AVANT DM</b>	<b>TOTAL budgété APRES DM</b>
Dépenses INVESTISSEMENT	209 966.46 €	209 966.46 €
Recettes INVESTISSEMENT	209 966.46 €	209 966.46 €
Dépenses FONCTIONNEMENT	400 485.89 €	400 485.89 €
Recettes FONCTIONNEMENT	419 755.24 €	419 755.24 €

**Le Conseil Municipal de La Thuile, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :**

**VALIDE** le caractère d'urgence de la situation

**VALIDE** la décision modificative n°6 du BP 2024

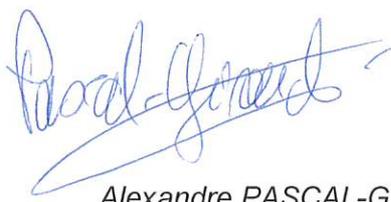
**AUTORISE** le Maire à faire cette décision modificative du BP 2024

**7 voix Pour**

3. Questions diverses

M. le Maire informe que les questions diverses seront abordées lors du prochain Conseil Municipal.

*Fin de séance 8h16*

 <p>Jean-François POITOU Maire</p>	 <p>Cécile MONGELLAZ-TUCCOULAT 1<sup>ère</sup> Adjointe</p>
 <p>Alexandre PASCAL-GIROUD 2<sup>ème</sup> Adjoint</p>	 <p>Bertrand FAUCONNIER 3<sup>ème</sup> Adjoint</p>
 <p>Jean-François FONTANEL Élu délégué</p>	<p>Emilie CNUDDE Conseillère Municipale</p>
<p>Renaud BATAILLE Conseiller Municipal</p>	<p>Louis PIENNE Conseiller Municipal</p>
 <p>Benjamin CAILLET Conseiller Municipal</p>	<p>Mathieu CARIN Conseiller Municipal</p>
<p>Absent</p> <p>Grégory GUEUDRE Conseiller Municipal</p>	

